RECTIFICATIFS

Rectificatif à l'appel à propositions pour des actions indirectes au titre du programme communautaire pluriannuel visant à protéger les enfants lors de l'utilisation de l'internet et d'autres technologies de communication («Internet plus sûr»)

(Journal officiel de l'Union européenne C 132 du 11 juin 2009)

(2009/C 138/11)

Page 10, à la note 2 de bas de page:

au lieu de: «Décision C(2009) 4023 de la Commission du 28.5.2009, http://ec.europa.eu/saferinternet»

lire: «Décision C(2009) 4023 de la Commission du 29.5.2009, http://ec.europa.eu/saferinternet»

Page 11, à la première phrase du paragraphe 5:

au lieu de: «Le montant total du budget indicatif du présent appel au titre du budget 2009 se monte à 9 333 millions EUR (contribution communautaire).»

lire: «Le montant total du budget indicatif du présent appel au titre du budget 2009 se monte à 9,333 millions EUR (contribution communautaire).»